

**Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques**

<b>Partie I: Éléments obligatoires</b>	I.1 Numéro du document <b>FR-BIO-01.250-0090327.2024.003</b>			I.2 Type d'Opérateur <input checked="" type="checkbox"/> Opérateur <input type="checkbox"/> Groupe d'opérateurs		
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom <b>VITAL CONCEPT</b> Adresse <b>80 RUE ARTHUR ENAUD Z.I. DE TRES LE BOIS 22603 Loudéac</b> Pays <b>France</b> Code ISO <b>FR</b>			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité <b>ECOCERT FRANCE (FR-BIO-01)</b> Adresse <b>B.P. 47 , 32600, L'Isle-Jourdain</b> Pays <b>France</b> Code ISO <b>FR</b>		
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Distribution / Mise sur le marché					
	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production • (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: – production de produits biologiques – production biologique avec une production non biologique					
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.					
	I.7 Date, lieu Date <b>22 janvier 2024 16:27:22 +01 (Europe/Luxembourg)</b> Lieu <b>L'Isle-Jourdain (FR)</b>		Nom et signature <b>ECOCERT FRANCE</b>	I.8 Validité Certificat valable du <b>28/11/2023</b> au <b>31/03/2025</b>		

DÉLIVRÉ

**Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques**

<b>Partie II: Éléments facultatifs spécifiques</b>	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	(Peut être utilisé en agriculture biologique)	Biologique
	Autres : 10/20 VITA B (Peut être utilisé en agriculture biologique)	Biologique
	Autres : 10/20/5 B VITAMINES (Peut être utilisé en agriculture biologique)	Biologique
	Autres : 12/3/18 B VITAMINES (Peut être utilisé en agriculture biologique)	Biologique
	Autres : 5/25/5 B VITAMINES (Peut être utilisé en agriculture biologique)	Biologique
	Autres : 7/21/5 B VITAMINES (Peut être utilisé en agriculture biologique)	Biologique
	Autres : B (10/20/5) Sem (Peut être utilisé en agriculture biologique)	Biologique
	Autres : B (12/3/18) Sem (Peut être utilisé en agriculture biologique)	Biologique
	Autres : B (3/28/7) Sem (Peut être utilisé en agriculture biologique)	Biologique
	Autres : B (5/25/5) Poudre (Peut être utilisé en agriculture biologique)	Biologique
	Autres : B (5/25/5) Sem (Peut être utilisé en agriculture biologique)	Biologique
	Autres : B (7/21/5) Sem (Peut être utilisé en agriculture biologique)	Biologique
	Autres : BRONCHOVIT (Peut être utilisé en agriculture biologique)	Biologique
	Autres : Bolus pressés Orga Adulte (Peut être utilisé en agriculture biologique)	Biologique
	Autres : Bolus pressés Orga JB (Peut être utilisé en agriculture biologique)	Biologique
	Autres : HEPAFLOR (Peut être utilisé en agriculture biologique)	Biologique
	Autres : HEPATHION (Peut être utilisé en agriculture biologique)	Biologique
	Autres : LACVIT ORGA (Peut être utilisé en agriculture biologique)	Biologique
	Autres : LITHOPERF (Peut être utilisé en agriculture biologique)	Biologique
	Autres : MAX BLOC MB (Peut être utilisé en agriculture biologique)	Biologique
	Autres : MAX BLOC ORGANIC (Peut être utilisé en agriculture biologique)	Biologique
	Autres : MINE BLOC - DS (Peut être utilisé en agriculture biologique)	Biologique
	Autres : PARAVIT (Granulé) (Peut être utilisé en agriculture biologique)	Biologique
	Autres : REDLICE (Peut être utilisé en agriculture biologique)	Biologique
	Autres : Redlice novo (Peut être utilisé en agriculture biologique)	Biologique
	Autres : SEAU MINERA B (Peut être utilisé en agriculture biologique)	Biologique
	Autres : SEMENCES DE MAÏS	Biologique
	Autres : SEMENCES FOURRAGERES ET COUVERTS VEGETAUX	Biologique
Autres : SHEEP BLOC OMB (Peut être utilisé en agriculture biologique)	Biologique	
Autres : SO GALI UP (Peut être utilisé en agriculture biologique)	Biologique	
Autres : SPORAVIT (Peut être utilisé en agriculture biologique)	Biologique	
Autres : SVP 101 (Peut être utilisé en agriculture biologique)	Biologique	
Autres : VINAIGRE DE CIDRE	Biologique	
Autres : VITA POST PARTUM LIQUIDE (Peut être utilisé en agriculture biologique)	Biologique	
Autres : VITACOUILLE (Peut être utilisé en agriculture biologique)	Biologique	
Autres : VITAROBUST PIG (Peut être utilisé en agriculture biologique)	Biologique	
Autres : VITASIL B QUICK ORGA (Peut être utilisé en agriculture biologique)	Biologique	
Autres : ZELITHO (Peut être utilisé en agriculture biologique)	Biologique	
Autres : ZELITHO BLUE (Peut être utilisé en agriculture biologique)	Biologique	

**Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques**

<b>Partie II: Éléments facultatifs spécifiques</b>	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	<b>biologique)</b>	
	Autres : ZELITHO GREEN (Peut être utilisé en agriculture biologique)	<b>Biologique</b>
	II.2 Quantité de produits	
	II.3 Informations sur les terres	
	II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs	
	II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées	
	II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848	
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant		
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
Nom de l'organisme d'accréditation	<b>COFRAC</b>	
Hyperlien vers le certificat d'accréditation	<b><a href="https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0035.pdf">https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0035.pdf</a></b>	
II.9 Autres informations		
<b>Seule la version électronique du certificat disponible au lien suivant : [https://webgate.ec.europa.eu/tracesnt/directory/publication/organic-operator/index] fait foi.</b>		